

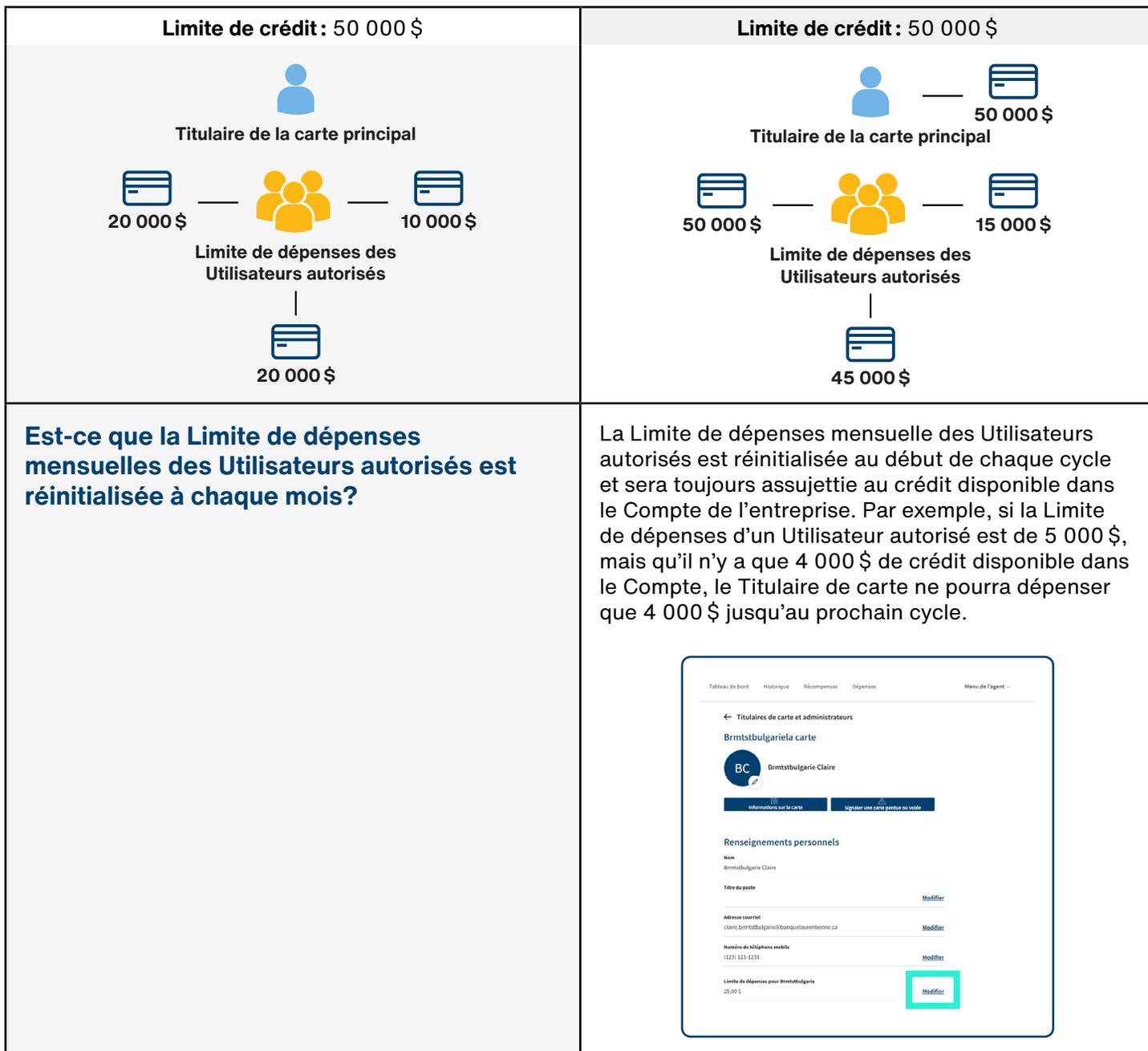
Limites de dépenses de la Carte de crédit de la Banque Laurentienne

Votre Carte de crédit de la Banque Laurentienne vous donne accès à des fonctionnalités qui vous offrent une grande liberté dans la gestion de votre Carte et de votre Compte d'entreprise.

Consultez et gérez la Limite de dépenses mensuelle

La Limite de dépenses d'un Utilisateur autorisé est le montant maximum qu'un Titulaire de carte peut dépenser au cours du cycle de facturation. Elle est assujettie à la Limite de crédit d'un Compte.

Est-ce que le signataire autorisé doit avoir une Carte?	Un propriétaire unique ou un signataire autorisé doit toujours avoir une Carte. S'il y a plusieurs signataires pour le Compte, au moins l'un d'entre eux doit avoir une Carte.
Quelle est la Limite de dépenses mensuelles pour le propriétaire unique et le signataire autorisé?	Pour un propriétaire unique, la Limite de dépenses mensuelles de la Carte est égale à la Limite de crédit du Compte de l'entreprise. S'il y a plusieurs signataires pour le Compte, la Limite de dépenses mensuelle de l'une des Cartes des signataires est égale à la Limite de crédit du Compte de l'entreprise. De plus, la Limite de crédit du Compte de l'entreprise ne peut être modifiée.
Est-ce que la Limite de crédit est cumulative pour l'ensemble des Utilisateurs autorisés?	La Limite de dépenses mensuelle d'un Utilisateur autorisé peut atteindre la Limite de crédit totale de l'entreprise et peut varier d'un Titulaire de carte à l'autre. Veuillez noter que la Limite de dépenses d'un Utilisateur autorisé est toujours assujettie au crédit disponible dans le Compte et n'est pas cumulative. La somme des Limites de dépenses n'est pas égal à la Limite de crédit totale de l'entreprise. Si vous êtes un Administrateur de niveau 1, vous pouvez à tout moment consulter ou modifier la Limite de dépenses mensuelle d'un Utilisateur autorisé à partir de votre compte en ligne.



Besoin d'aide ?



Pour du soutien supplémentaire, veuillez communiquer avec le Centre télébancaire au 1 800 252-1846 ou avec votre coordonnateur ou coordonnatrice de centre d'affaires des Services aux entreprises.

* Marque déposée de Visa Int. utilisée sous licence.

Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans l'Entente régissant l'utilisation des Cartes Visa Affaires Banque Laurentienne.